

EUROMÉDITERRANÉE

Établissement Public d'Aménagement - Marseille

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

*Le règlement de la consultation (RC) décrit les règles de la procédure de passation.
Il n'a pas valeur contractuelle.*

Travaux d'aménagement des Fabriques – Phase 2

Appel d'offres ouvert



Les dates clés de la consultation

13/05/2025 Date limite pour poser des questions

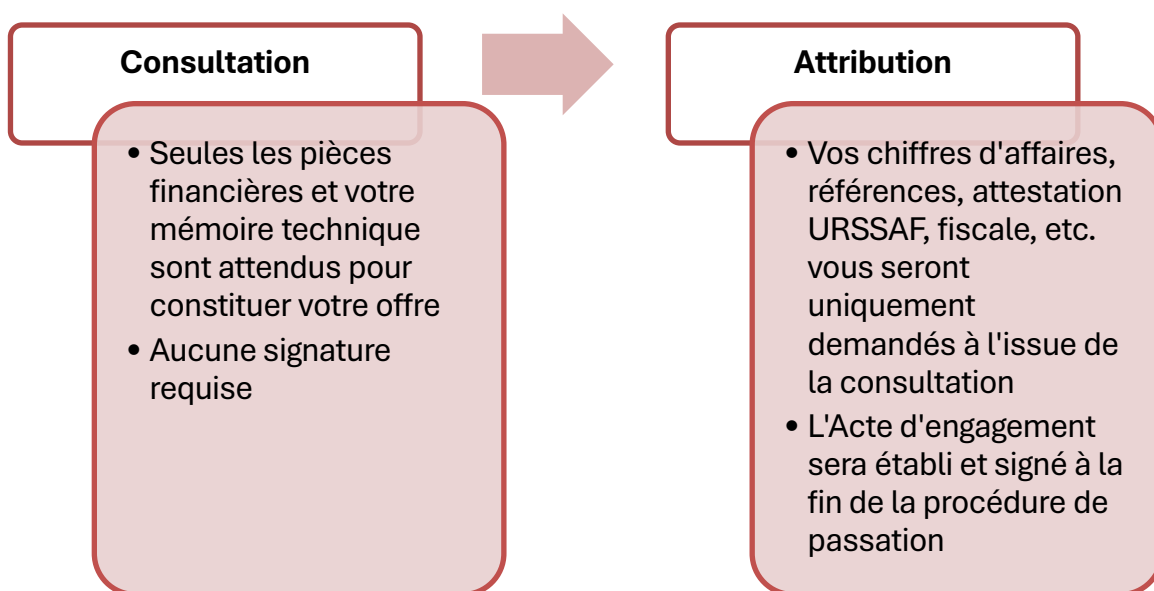
23/05/2025 à 14h00 Date limite de remise des offres

EUROMEDITERRANEE S'ENGAGE POUR SIMPLIFIER VOTRE ACCES A LA COMMANDE PUBLIQUE

Une rédaction simplifiée des pièces du dossier de consultation

- Un Règlement de la consultation plus accessible et engageant
- Un Cahier des Clauses Administratives concis et organisé conformément au CCAG applicable

Votre réponse limitée aux documents indispensables



Un acheteur à votre écoute

- Une incompréhension et/ou des suggestions d'amélioration ? N'hésitez pas à nous contacter via la plateforme de dématérialisation
- En fin de procédure, un questionnaire vous sera adressé pour récolter votre avis sur l'accessibilité et le déroulement de la procédure de passation

SOMMAIRE

Partie 1 De quoi s'agit-il ? Vous y trouverez une présentation d'Euroméditerranée et les informations importantes sur la procédure et le marché.	Partie 2 Comment va être notée votre offre ? Vous y trouverez des informations sur la manière dont Euroméditerranée va apprécier et classer votre proposition.
Partie 3 Comment participer ? Vous y trouverez des informations sur les différentes étapes vous permettant de préparer au mieux le dépôt de votre proposition.	Partie 4 Comment se déroule procédure de passation ? Vous y trouverez des informations sur les étapes qui suivront l'attribution du marché.
Partie 5 Quelles sont les voies de recours ? Vous y trouverez des informations sur les modalités de contact avec le Tribunal Administratif de Marseille	Annexes Le Règlement de la consultation comprend 2 annexes : ⇒ Contenu détaillé des mémoires techniques ⇒ Le canevas « Dossier de candidature »

PARTIE 1 : DE QUOI S'AGIT-IL ?

1.1 QUI SOMMES-NOUS ?

Euroméditerranée est un établissement public d'aménagement conduisant une opération de rénovation urbaine depuis sa création 1995.

Nous menons - sur un périmètre de 480 hectares au cœur de Marseille considéré comme prioritaire - une **Opération d'Intérêt National**.

Nos missions sont :

- L'amélioration de la qualité de vie (amélioration des logements et des espaces publics, équipements et services de proximité...),
- L'aménagement et urbanisme (plans et réalisations de grandes transformations urbaines),
- Le développement immobilier (programmation et montage d'opérations...),
- Le développement économique et emploi (études marketing à l'accueil d'entreprises et d'investisseurs...).



1.2 QUEL EST L'OBJET DE LA CONSULTATION ?

La présente consultation a pour objet les travaux d'aménagement des espaces publics des Fabriques – phase 2.

Les descriptions des ouvrages et les spécifications techniques des travaux sont détaillées dans les CCTP et leurs annexes.

1.3 DESCRIPTION GLOBALE DE LA CONSULTATION

Procédure d'appel d'offres ouvert
(la négociation n'est pas autorisée)

3 lots

Lot 1 : VRD - Ouvrages

Lot 2 : Eclairage public -
Signalisation Tricolore

Lot 3 : Plantations - Arrosage -
Mobiliers

Une seule variante autorisée sur le lot
1 sous réserve d'une amélioration des
performances environnementales et
du bilan carbone sur :

- Les structures des remblais et corps
de chaussées
- Les revêtements de voirie

Variantes non autorisées sur les lots 2 et 3

Votre offre doit être conforme au
CCAP et CCTP

1.4 COMMENT LE MARCHÉ VA-T-IL S'EXECUTER ?

Chaque marché est conclu avec **un
unique titulaire** (monoattributaire)

Les marchés des lots 1 et 2
prennent fin à l'issue de la garantie
de parfait achèvement.

Le marché du lot 3 prend fin à l'issue
des travaux de finalisation.

PARTIE 2 : COMMENT VA ETRE NOTEE VOTRE OFFRE ?

Les offres seront examinées en fonction des critères pondérés suivants :

LOT 1 : VRD - Ouvrages

Critère 1 – Prix : 40 %

Critère 2 – Valeur technique : 60 %

Sous-critère 1 – Qualité de l'organisation, des moyens humains dédiés et matériels affectés au chantier : 10 %

Sous-critère 2 – Compréhension du projet et des contraintes du marché et pertinence de la méthodologie d'exécution : 25 %

Sous-critère 3 – Pertinence du phasage proposé : 15 %

Sous-critère 4 – Qualité de la démarche engagée en faveur du développement durable, en lien avec les dispositions du marché : 10 %

LOT 2 : Eclairage public - Signalisation Tricolore

Critère 1 – Prix : 40 %

Critère 2 – Valeur technique : 60 %

Sous-critère 1 – Qualité de l'organisation, des moyens humains dédiés et matériels affectés au chantier : 15 %

Sous-critère 2 – Compréhension du projet et des contraintes du marché et pertinence de la méthodologie d'exécution : 35 %

Sous-critère 3 – Qualité de la démarche engagée en faveur du développement durable, en lien avec les dispositions du marché : 10 %

LOT 3 : Plantations - Arrosage - Mobiliers

Critère 1 – Prix : 40 %

Critère 2 – Valeur technique : 60 %

Sous-critère 1 – Qualité de l'organisation, des moyens humains dédiés et matériels affectés au chantier : 10 %

Sous-critère 2 – Compréhension du projet et des contraintes du marché et pertinence de la méthodologie d'exécution et du phasage : 25 %

Sous-critère 3 – Pertinence de la méthodologie d'entretien des végétaux : 15 %

Sous-critère 4 – Performances en matière de protection de l'environnement : 10 %

Les offres irrégulières, inappropriées, inacceptables ou anormalement basses sont éliminées.

Dans certains cas, Euroméditerranée pourra inviter les candidats à régulariser leur offre.

Cette régularisation ne peut pas avoir pour effet de modifier des caractéristiques substantielles de l'offre concernée.

Méthode de notation des offres

- La valeur technique

Le critère valeur technique sera apprécié au regard du mémoire technique en fonction des sous critères pondérés indiqués ci-dessus.

Les sous-critères seront notés suivant l'échelle de notation suivante :

- Note 1 insuffisant
- Note 2 moyen
- Note 3 assez bien
- Note 4 satisfaisant
- Note 5 très satisfaisant

Chaque note fera l'objet d'une pondération conformément aux pourcentages indiqués plus haut.

NVT (note valeur technique globale) sera calculée en additionnant les notes pondérées obtenues pour chacun des sous-critères.

Dans le cas où aucun candidat n'obtient la note valeur technique globale (NVT) maximale (60), la note technique de l'offre (des offres) présentant la meilleure valeur technique sera systématiquement portée au maximum de points octroyés à la valeur technique.

Les notes des autres offres seront corrigées suivant une règle de trois de façon proportionnelle à la meilleure note, selon la formule

: Note corrigée = (Note analysée x Note maximale) / meilleure note avant correction.

Concernant la variante autorisée sur le lot 1, Les indicateurs retenus par le maître d'ouvrage pour l'écocomparaison sont :

1. Les émissions de gaz à effet de serre (en t éq. de CO2)
2. La préservation de la ressource (en %)
 - ✓ Consommation de granulats naturels (GN)
 - ✓ Consommation de matériaux d'apport recyclés (MR)
 - ✓ Consommation de déblais issus (du stock existant et du réemploi) et réutilisés au sein du projet (DR)
 - ✓ Consommation d'agréats d'enrobés (AE)

Pour ce dernier indicateur, le maître d'ouvrage calculera l'indicateur préservation de la ressource par la formule suivante :

$$\text{préservation de la ressource} = \frac{GN}{GN + MR + DR + AE}$$

Sur cette base, l'écocomparaison se fera en utilisant le logiciel SEVE (Système d'Evaluation des variantes Environnementales) développé par Routes de France.

- Le prix

Le critère prix sera apprécié au regard du montant global renseigné dans le détail quantitatif estimatif (DQE).

La note correspondant au critère prix, sera proportionnelle au prix proposé par le candidat.

Le meilleur prix se verra attribuer la note la plus élevée. Les notes seront ensuite dégressives proportionnellement au meilleur prix selon la formule suivante :

$$NP = (\text{Meilleur prix} / \text{prix analysé}) \times 40$$

Les notes de chacun des critères seront, par défaut, établies au centième.

Lorsque la notation au centième conduit plusieurs candidats à obtenir une note correspondant au critère prix identique, alors que ceux-ci proposent des prix différents, la note correspondant au critère prix sera alors établie au millième (voire plus) afin de les départager.

Note globale

La note globale N du candidat est égale à la somme des notes pondérées obtenues pour chaque critère :

$$N = (NVT + NP)$$

L'entreprise ayant la note globale N la plus élevée sera économiquement la plus avantageuse.

PARTIE 3 : COMMENT PARTICIPER ?

3.1 TELECHARGER LE DOSSIER DE CONSULTATION EN VOUS IDENTIFIANT

Vous pouvez télécharger le dossier de consultation en vous rendant sur la plateforme de dématérialisation PLACE : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Lors du téléchargement, nous vous recommandons vivement de vous identifier, afin d'être tenu informé automatiquement des reports de délai, modifications et des précisions éventuellement apportées au marché en cours de consultation.

3.2 VERIFIER LE CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

N°	Document
1	Le Règlement de Consultation (RC) et ses annexes : • Annexe 1 : Le contenu détaillé des mémoires techniques • Annexe 2 : Le Canevas à utiliser pour les pièces de la candidature en lieu et place des formulaires DC1 et DC2 ou DUME
2	Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) et son annexe dédiée à l'insertion sociale
3	Les pièces techniques et financières suivantes : Pièces écrites techniques : ○ 101 - CCTP 0_Prescriptions communes ○ 102 - CCTP 1_VRD et ouvrages ○ 103 - CCTP 2_Eclairage et SLT ○ 104 - CCTP 3_Aménagements paysagers arrosage mobilier ○ 105 - DPU Lot 1 ○ 106- DPU Lot 2 ○ 107- DPU Lot 3 ○ 108 DQE - BPU Lot 1 ○ 109 - DQE - BPU Lot 2 ○ 110 - DQE BPU lot 3 ○ 111 - Annexe : Convention BIM ○ 112 - Annexe : Guide d'interopérabilité Pièces écrites projet : ○ 201 - Carnet de bordures et revêtements ○ 202 - Carnet de plantations et d'arrosage ○ 203 - Détails de plantations ○ 204 - Carnet d'éclairage ○ 205 - Carnet de mobilier ○ 206 - Note de calcul génie civil ○ 207 - Carnet de phasage Pièces graphiques (1/200ème) ○ 301 - Maquette BIM ○ 303 - Plan masse ○ 304 - Plan de nivellement ○ 305 - Plan de bordures ○ 306 - Coupes multitubulaire ○ 307 - Plan des émergences ○ 308 - Plan des réseaux existants ○ 309 - Plan des réseaux humides projetés ○ 310 - Plan des réseaux secs projetés ○ 311- Profil en long assainissement régulation ○ 312 - Détail de l'ouvrage de régulation ○ 313 - Carnet de profils types ○ 314 - Mur de soutènement ○ 315 - Carnet de coupes des aménagements ○ 316 - Dossier carrefour Paul Brutus / André Allar ○ 317 - Dossier carrefour Paul Brutus / Madrague Ville / Larbi Benbarek

	Pièces annexes : ○ SEVE du RC ○ G2 PRO et G2 DCE ○ Diagnostic HAP ○ Cahier des Charges BIM ○ Charte chantier ○ Pollution UHU (ERG) (implantations et résultats sondages) ○ PGCSPS ○ RICT (Apave et Veritas)
--	---

3.3 POSER DES QUESTIONS

Vous pouvez poser des questions via la plateforme de dématérialisation PLACE : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Aucune question ne sera acceptée par courrier électronique.

Les questions doivent être déposées sur la plateforme le 13 mai 2025 au plus tard.
Euroméditerranée vous répondra le 16 mai 2025 au plus tard.

De même, Euroméditerranée se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation le 16 mai 2025 au plus tard.

3.4 REPONDRE SEUL OU A PLUSIEURS ?

Vous pouvez vous présenter seul ou associés à d'autres opérateurs. Il peut s'agir d'entreprises qui s'associent à vous pour former un groupement momentané d'entreprises et/ou de sous-traitants auxquels vous allez faire appel.



Candidater seul

Si vous envisagez une candidature en tant que candidat unique, il n'y a pas de contraintes particulières. Ce choix ne vous interdit pas de faire appel à la sous-traitance, plus tard en cours de marché.

Candidater en groupement d'entreprises

Au stade de la présentation de la candidature et/ou de l'offre, aucune forme de groupement n'est imposée.

Au stade de l'exécution du marché, le groupement peut être :

- soit solidaire
- soit conjoint mais dans ce cas, le mandataire devra être solidaire. Autrement dit, il sera solidaire de chacun des membres du groupement, pour ses obligations contractuelles à l'égard de l'EPAEM.

Attention : une même entreprise ne peut être mandataire de plusieurs groupements.

Candidater avec un sous-traitant

Vous pouvez faire appel à la sous-traitance, que vous répondiez seul ou en groupement d'entreprise.

Si, pour l'analyse de votre offre technique, vous souhaitez vous appuyer sur les moyens humains/matériels ou encore sur la méthodologie proposée par votre sous-traitant, vous devez nous fournir une déclaration de sous-traitance.

Pour cela, le dossier du sous-traitant devra comprendre (via le formulaire DC4 ou sur papier libre) :

- Un engagement écrit du sous-traitant ;
- Une déclaration du sous-traitant mentionnant les éléments figurant l'article R. 2193-1 du code de la commande publique ;
- Une déclaration du sous-traitant justifiant qu'il n'est pas dans un cas d'exclusion de la procédure de passation.

3.5 CONSTITUER VOTRE PLI

Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en euros. Si les documents fournis ne sont pas rédigés en langue française, vous devez les accompagner d'une traduction en français.

Les candidats s'engagent à maintenir leur offre 6 mois à compter de la date limite de remise des offres.

Votre dossier de candidature

1	Une lettre de candidature comprenant l'identification du candidat, l'objet du marché (et le numéro du lot, le cas échéant)
2	Une déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L. 2141-1 et suivants et L. 2141-7 et suivants du code de la commande publique
3	Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires du domaine d'activité, portant sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique
4	Les références professionnelles au cours des cinq dernières années
5	Les qualifications professionnelles suivantes
	Lot 1 Qualifications FNTF 1131 – Ouvrages de technicité courante 2321-Travaux de terrassements courants en milieu urbain 2332-Couche de forme traitée pour voirie à faible trafic, parkings, lotissements, plateformes 3424 Enrobés recyclés 3433-Revêtements en béton coulé en place : bétons décoratifs 3451-Pavés et dalles en pierre naturelle 3452-Pavés et dalles en béton ou autres matériaux 346 Pose de bordures, chainettes et caniveaux 3721-Pose de bornes ou panneaux de signalisation 651-Eclairage public : travaux neufs 5116-5117-5118-Construction de réseaux d'adduction et de distribution d'eau sous pression (potable ou brute) en site urbanisé 5143-Construction de réseaux gravitaires en site urbanisé : profondeur de tranchée de 3,5 à 5,5 m hors nappe
	Lot 2 Qualifications FNTF 2321-Travaux de terrassements courants en milieu urbain 651-Eclairage public : travaux neufs Qualifelec TN3 SERCE 1101 & 120
	Lot 3 Qualipaysage aménagement paysagers spécialisé Qualipaysage arrosage automatique spécialisé Qualipaysage entretien d'aménagements paysagers spécialisé Qualipaysage aire de jeux confirmé

Pour attester de votre aptitude et de vos capacités, vous pouvez :



Renseigner le DC1 et
DC2 (ou DUME)

ou

Compléter le canevas
de candidature joint au
DCE



Aucune attestation URSSAF, attestation fiscale, attestation d'assurance, etc. ne sont à remettre dans votre dossier de candidature.

Votre dossier d'offre

Pour chacun des lots, deux pièces sont à remettre :

1. Le **Bordereau des prix unitaires (BPU)** et le **Détail Quantitatif Estimatif (DQE)** au format xlsx
2. Le **Mémoire technique** comprenant les points suivants :

Lot 1	1. Présentation de l'organisation, des moyens humains et matériels affectés au chantier 2. Présentation de la bonne compréhension du projet et des contraintes du marché et présentation de la méthodologie d'exécution 3. Présentation du phasage proposé 4. Présentation de la démarche engagée en faveur du développement durable, en lien avec les dispositions du marché
Lot 2	1. Présentation de l'organisation, des moyens humains et matériels affectés au chantier 2. Présentation des équipements proposés 3. Présentation de la bonne compréhension du projet et des contraintes du marché et présentation de la méthodologie d'exécution 4. Présentation de la démarche engagée en faveur du développement durable, en lien avec les dispositions du marché
Lot 3	1. Présentation de l'organisation, des moyens humains et matériels affectés au chantier 2. Présentation de la bonne compréhension du projet et des contraintes du marché et présentation de la méthodologie d'exécution et du phasage 3. Présentation des de la méthodologie d'entretien des végétaux 4. Présentation de la démarche engagée en faveur du développement durable, en lien avec les dispositions du marché

Le détail des éléments attendus au titre du mémoire technique est présenté en annexe du Règlement.

La signature de ces pièces n'est pas requise lors de la remise de l'offre.

De même, la remise d'un acte d'engagement lors du dépôt des offres n'est pas requise dans le cadre de la présente consultation. L'acte d'engagement sera établi et signé au stade de l'attribution du marché.

Organisation de votre pli

Afin de faciliter l'enregistrement et l'analyse de votre pli, nous vous remercions de bien vouloir nommer vos documents de la façon suivante :

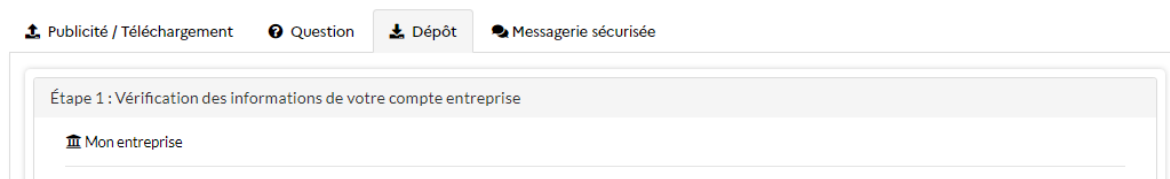
2025-299 + NOM DU DOCUMENT + NOM DU CANDIDAT

Exemple :  2024XXX_BPU-DQE_NOM CANDIDAT.xlsx

3.6 DEPOSER VOTRE PLI

Vous devez impérativement remettre les plis par voie dématérialisée. Tout autre mode de transmission est interdit. Les conditions de dépôt des plis sont les suivantes :

Les offres sont à déposer sur la plateforme de dématérialisation PLACE : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>, au plus tard à la date et l'heure indiquées en page de garde du présent document.



Attention : pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite.

Si vous transmettez successivement plusieurs offres, seule est ouverte la dernière offre reçue dans le délai fixé pour la remise des offres.

Copie de sauvegarde

Vous pouvez doubler votre pli d'une copie de sauvegarde transmis sur support physique électronique ou sur support papier, sous réserve qu'elle parvienne dans les délais impartis pour la remise des offres. La copie de sauvegarde doit être placée dans un pli comportant la mention « copie de sauvegarde », l'intitulé de la consultation et le nom du candidat.

La remise de la copie de sauvegarde s'effectuera soit par envoi postal (en recommandé avec A.R ou par tout moyen permettant de donner date et heure certaines de réception et de garantir la confidentialité des documents), soit par remise directe contre récépissé de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 du lundi au vendredi (sauf jours fériés) à l'adresse ci-dessous :

EPAEM Direction de la commande publique et de la stratégie achats Astrolabe – 79, boulevard de Dunkerque CS 70 443 13235 Marseille cedex 02
--

Elle ne sera ouverte que dans les cas prévus à l'article 2 de l'arrêté du 22 mars 2019 fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde.

Le pli contenant la copie de sauvegarde sera détruit par le pouvoir adjudicateur s'il n'est pas ouvert.

PARTIE 4 : COMMENT SE DERoule LA PROCEDURE DE PASSATION ?

4.1 ATTRIBUTION

Suite à l'analyse des offres, le rapport d'analyse sera présenté en Commission Consultative des Marchés pour avis.

Un courrier d'attribution, signé par la personne habilitée au sein d'Euroméditerranée, viendra informer l'attributaire du choix de l'établissement, sous réserve de l'obtention des documents ci-dessous.

4.2 PIECES A REMETTRE PAR L'ATTRIBUTAIRE

Le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché doit remettre à Euroméditerranée, conformément au délai fixé, les documents en cours de validité exigés par la réglementation :

- Le certificat attestant la souscription des déclarations et les paiements correspondants à l'impôt sur le revenu, l'impôt sur les sociétés et la taxe sur la valeur ajoutée ;
- L'attestation de vigilance à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés, de fourniture de déclarations sociales, et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale ;
- Le procès-verbal du comité social et économique ;
- La liste nominative des salariés étrangers ;
- Le cas échéant, le certificat attestant du respect des obligations relatives aux congés payés et au chômage-intempéries au 31/12/N-1 émanant de la caisse des congés payés compétente ;
- Le cas échéant, le certificat de cotisation retraite délivré par l'organisme Pro BTP ;
- Le cas échéant, l'attestation d'assurance de responsabilité décennale obligatoire prévue à l'article L. 243-2 du code des assurances.



Afin de simplifier et de sécuriser la remise de ces documents, Euroméditerranée utilise la plateforme en ligne e-Attestations (<https://www.e-attestations.com>).

En conséquence, suite à l'envoi du courrier d'attribution, votre entreprise sera ajoutée à la base de données gérée par l'établissement. L'utilisation de cette plateforme est entièrement gratuite.

Si votre entreprise ne dispose pas d'un profil sur e-Attestations, vous recevrez un courriel de la part de cette plateforme vous invitant à vous y enregistrer.

Le dépôt des pièces susmentionnées sur cet outil vous dispense de transmission des pièces demandées par message retour.

Si le candidat retenu ne produit pas ces documents dans le délai imparti, il est éliminé dans les conditions fixées par le Code de la commande publique. Le candidat suivant dans le classement est alors sollicité dans les mêmes termes pour fournir les documents.

4.3 REDACTION DE L'ACTE D'ENGAGEMENT ET SIGNATURE DU MARCHÉ

L'acte d'engagement sera établi et signé au stade de l'attribution du marché.

4.4 MISE AU POINT

Avant signature du marché, nous nous réservons la faculté de procéder, en accord avec l'attributaire, à une mise au point du marché.

Cette mise au point visera à intégrer au CCAP ou au CCTP certaines propositions indiquées par l'attributaire dans son mémoire technique. De même, elle pourra consister à supprimer certaines dispositions du mémoire technique n'ayant pas vocation à être rendues contractuelles, sous réserve que ces dispositions n'aient pas servi à l'analyse et à la notation de l'offre du candidat.

La mise au point n'aura en aucun cas pour effet de modifier des caractéristiques substantielles de l'offre ou du marché, remettant ainsi en cause les conditions initiales de mise en concurrence et le principe d'égalité de traitement des candidats.

PARTIE 5 : LES PROCEDURES DE RECOURS

Pour tout renseignement, vous pouvez prendre contact avec le greffe du **Tribunal administratif de Marseille** :

31, rue Jean François Leca, 13002 Marseille

Renseignements :

Téléphone greffe : 04.91.13.48.13. – Fax : 04.91.81.13.87

Vous pouvez saisir le tribunal administratif de Marseille de manière dématérialisée, par le biais de l'application informatique "Télérecours citoyen" accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

ANNEXE

CONTENU DETAILLE DES MEMOIRES TECHNIQUES

Les mémoires techniques sont limités à 40 pages maximum, pour répondre à la partie technique et environnementale (CV et fiches techniques en annexe).

LOT 1 : VRD – Ouvrages

Présentation de l'organisation, des moyens humains dédiés et matériels affectés au chantier

Un organigramme nominatif de l'équipe accompagné des Curriculum Vitae détaillés des cadres de l'équipe. Cet organigramme devra faire apparaître l'ensemble des intervenants

Une note précisant :

- L'organisation de l'entreprise ou du groupement d'entreprises (les travaux des sous-traitants déclarés seront clairement identifiés)
- L'organisation des moyens humains de la synthèse et de la coordination inter-lots et inter-chantier
- L'organisation de l'équipe BIM et les outils du processus BIM envisagés et de contrôle
- L'interlocuteur dédié au suivi opérationnel et au suivi administratif et financier du marché
- Les moyens matériels affectés au chantier (terrassements, réseaux, revêtements)

Présentation de la bonne compréhension du projet et des contraintes du marché et présentation de la méthodologie d'exécution

Ce dossier devra comprendre une note descriptive détaillant :

- La compréhension des enjeux et attentes pour la réussite du projet
- Les méthodologies de réalisation des travaux (préparation du chantier, études d'exécution, installations de chantier, terrassements, gestion des matériaux, réseaux, sécurité sur chantier, sécurisation...)
- Les fiches techniques des produits suivants : bordures, revêtements de voirie, pavage/dallage, remblai d'apport, matériau drainant, joint perméable) *(ces éléments serviront uniquement à contrôler la conformité des produits aux prescriptions du CCTP)*
- L'organisation des études d'exécutions, la méthodologie BIM envisagée pour répondre aux usages, les livrables proposés et la compréhension des exigences du maître d'ouvrage (décrites dans le cahier des charges BIM), le BIM Management de l'opération et des différents lots, la coordination BIM interne au lot 1, la méthodologie d'utilisation des maquettes dans le cadre de la synthèse BIM

Présentation du phasage

Ce dossier devra comprendre :

- Le phasage de l'opération mettant en évidence les enchainements temporels des différentes tâches, les chemins critiques et les jalons en respectant le délai global de l'opération
- Ce phasage devra tenir compte du contexte et des coactivités avec les autres lots et les opérations connexes de bâtiments, le maintien de la circulation existante et l'environnement du site

Ce dossier devra également comprendre une note détaillant les principaux risques identifiés par le candidat pour le respect du planning général et leur modalité de gestion

Présentation de la démarche engagée en faveur du développement durable, en lien avec les dispositions du marché

Ce dossier devra comprendre une note précisant :

- La compréhension des ambitions de développement durable du projet et actions proposées par le candidat dans le cadre de sa démarche environnementale
- Les procédés et outils de suivi mis en œuvre pour répondre aux attentes du maître d'ouvrage et notamment un reporting mensuel des flux de matières, suivi des évacuations

-
- Rapport sur la performance environnementale (émission de GES et préservation de la ressource joint en annexe du présent RC). L'entreprise présentera les indicateurs de manière exhaustive et distincte pour tous les postes de prix listés dans l'annexe au RC
-

LOT 2 : Eclairage public et Signalisation Tricolore

Présentation de l'organisation, des moyens humains dédiés et matériels affectés au chantier

Un organigramme nominatif de l'équipe accompagné des Curriculums Vitae détaillés des cadres de l'équipe. Cet organigramme devra faire apparaître l'ensemble des intervenants

Une note précisant :

- L'organisation de l'entreprise ou du groupement d'entreprises (les travaux des sous-traitants déclarés seront clairement identifiés)
- L'organisation de moyens humains de la synthèse et de la coordination inter-lots et inter-chantier
- L'interlocuteur dédié au suivi opérationnel et au suivi administratif et financier du marché
- Les moyens matériels affectés au chantier
- L'organisation de l'équipe BIM, des outils du processus BIM envisagés et de contrôle

Présentation de la bonne compréhension du projet et des contraintes du marché et présentation de la méthodologie d'exécution

Ce dossier devra comprendre une note descriptive détaillant :

- La compréhension des enjeux et attentes pour la réussite du projet
- Les méthodologies de réalisation des travaux (éclairage provisoire, éclairage définitif...)
- L'organisation des études d'exécution, la coordination BIM du lot 2, la méthodologie BIM envisagée pour répondre aux usages, les livrables proposés et la compréhension des exigences du maître d'ouvrage (décrites dans le Cahier des Charges BIM)
- La gestion des emprises chantier et les points d'interfaces avec les autres lots ainsi qu'avec les gestionnaires

Présentation des équipements proposés

Le candidat fournira les fiches techniques des produits. Ces éléments serviront uniquement à contrôler la conformité des produits aux prescriptions du CCTP.

Présentation de la démarche engagée en faveur du développement durable, en lien avec les dispositions du marché

Ce dossier devra comprendre une note précisant :

- La compréhension des ambitions de développement durable du projet et actions proposées par le candidat dans le cadre de sa démarche environnementale
- Le candidat précisera les dispositions prises pour l'environnement aux abords du chantier et pour assurer un chantier propre.

Il est attendu une proposition spécifique aux travaux objets de la consultation en mettant en exergue la prise de conscience environnementale, les engagements du soumissionnaire ainsi que ses connaissances et savoir-faire en matière de protection de l'environnement mises en œuvre pour l'exécution des travaux

LOT 3 : Plantations – Arrosage – Mobiliers

Présentation de l'organisation, des moyens humains dédiés et matériels affectés au chantier

Un organigramme nominatif de l'équipe accompagné des Curriculums Vitae détaillés des cadres de l'équipe. Cet organigramme devra faire apparaître l'ensemble des intervenants

Une note précisant :

- L'organisation de l'entreprise ou du groupement d'entreprises (les travaux des sous-traitants déclarés seront clairement identifiés)
- L'interlocuteur dédié au suivi opérationnel et au suivi administratif et financier du marché
- Les moyens matériels affectés au chantier (terrassements, arrosage, plantations, entretien...)
- L'Organisation de l'équipe BIM, les outils du processus BIM envisagé et de contrôle

Présentation de la bonne compréhension du projet et des contraintes du marché et présentation de la méthodologie d'exécution

Ce dossier devra comprendre une note descriptive détaillant :

- La compréhension des enjeux et attentes pour la réussite du projet
- Les méthodologies de réalisation des travaux (prélèvements des limons et terres naturelles, préparation des fosses de plantation, réalisation des mélanges, arrosage, des mélanges sur site en vue du remplissage des fosses de plantation)
- L'organisation des études d'exécution, la coordination BIM du lot 3, la méthodologie BIM envisagée pour répondre aux usages, les livrables proposés et la compréhension des exigences du maître d'ouvrage (décrites dans le Cahier des Charges BIM)
- Un phasage de l'opération
- La gestion des emprises chantier et les points d'interfaces avec les autres lots ainsi qu'avec les autres chantiers du quartier (coordination des travaux)

Présentation des produits et végétaux proposés

Le candidat fournira les fiches techniques des produits et végétaux (dispositifs d'arrosage, amendements, végétaux, provenance des terres, mobilier...) Ces éléments serviront uniquement à contrôler la conformité des produits aux prescriptions du CCTP.

Présentation des modalités d'entretien des végétaux

Le candidat fournira une méthodologie pour les travaux de finalisation : nombre de passage d'entretien estimé, moyens mis en place pour la bonne reprise des végétaux (amendements complémentaires, traitement des maladies/ravageurs, arrosage en cas de dysfonctionnement ou de la non-réalisation du système du marché, etc...). Le suivi de cet entretien et sa méthodologie de passation aux services

Présentation de la démarche engagée en faveur du développement durable, en lien avec les dispositions du marché

Ce dossier devra comprendre une note précisant :

- La compréhension des ambitions de développement durable du projet détail de la démarche environnementale (gestion des terres, choix des végétaux, conception de l'arrosage, etc.).
- Les procédés et outils de suivi mis en œuvre pour répondre aux attentes du maître d'ouvrage, suivi des évacuations (déchets, recyclage, réemploi, maximisation de la valorisation des produits, etc.), suivi des matières entrantes pour atteindre une valorisation minimale de 70% des déchets